

Votre Relevé d'Exploitation 2019

Comment obtenir votre Relevé d'Exploitation

Votre relevé parcellaire est disponible à tout moment depuis **Mon espace privé**.

Pour y accéder, **vous devez être inscrit en tant qu'employeur / entreprise (avec votre numéro de SIRET)**.

A COMPTER DE CETTE ANNEE, il ne sera plus édité et envoyé par votre MSA en fin d'année.

Mon espace privé : entreprise

- Mes services
 - Attestations / Exploitation
 - Consulter mon relevé parcellaire

Mes services

The screenshot shows a grid of service categories. The 'Attestations / Exploitation' category is highlighted with a red border and contains a red oval around the link 'Consulter le relevé parcellaire'. Other categories include 'Factures et règlements', 'Dépôt de fichiers déclaratifs', 'TESA', 'DSN / DPAE / DTS', and 'Accidents du travail'.

Attestations / Exploitation	Factures et règlements	Dépôt de fichiers déclaratifs
<ul style="list-style-type: none">> Demander mes attestations professionnelles> Consulter le relevé parcellaire <p>Voir tous les services</p>	<ul style="list-style-type: none">> Consulter mes factures d'assurances sociales> Régler mes factures <p>Voir tous les services</p>	<ul style="list-style-type: none">> Déposer et suivre un fichier déclaratif (DRP / DPAE / DTS)
TESA	DSN / DPAE / DTS	Accidents du travail
<ul style="list-style-type: none">> Effectuer un TESA (embauche et salaire) (Tesa)	<ul style="list-style-type: none">> Suivre et déposer une DSN (DSN MSA)> Gérer mon inscription (DSN MSA) <p>Voir tous les services</p>	<ul style="list-style-type: none">> Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)

Parcellaire et données d'exploitation

Ce service, en plus de vous permettre de consulter vos diverses données d'exploitation, vous offre la possibilité d'accéder à vos documents liés au parcellaire

Pour afficher et imprimer des documents au format PDF

> Télécharger le logiciel



Consulter

> Vos données parcellaire

Rechercher

> Vos relevés d'exploitation

> Vos bulletins de mutation de terres

> Retour à l'accueil

ATTENTION : si vous cédez ou reprenez des terres, vous devez établir un bulletin de mutation de terres, signé par le propriétaire, le cédant et le preneur.

Comment trouver un Bulletin de Mutation de Terres

Tous les formulaires sont disponibles sur le site de votre MSA
bourgogne.msa.fr

Pavé Accès Direct – Lien Télécharger un Formulaire– Rubrique Affiliation